

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO

LE CAPITAL-INVESTISSEMENT CONNAÎT UNE NOUVELLE DYNAMIQUE EN 2021



Christophe Deldycke
Président

Le secteur du capital investissement va connaître une année 2021 historique² : les levées de fonds progressent de 35%, illustrant la dynamique de croissance structurelle de notre métier.

Cette croissance du secteur en 2021 est marquée par la part croissante des particuliers et Family Offices qui représente près de 17% des levées de capitaux .

L'intérêt des particuliers pour l'investissement dans les start-up, PME et ETI françaises ne cesse de grandir : les levées des fonds de Private Equity au premier semestre 2021 ont atteint 10 milliards d'euros. La part des particuliers et Family Offices s'établit à 1,7 milliard d'euros levés, en hausse de +57% par rapport au premier semestre 2020.

Sur les quinze dernières années, le Private Equity est devenu la classe d'actifs incontournable plébiscitée par les Family Offices et leurs clients. Selon une allocation type d'un portefeuille¹, le Private Equity représente environ 20% de leurs portefeuilles.

La démocratisation du Private Equity s'accélère suivant la dynamique du secteur et les besoins des entreprises françaises de financement en fonds propres/quasi-propres pour générer de la croissance et créer de l'emploi dans ce contexte de relance économique.

La hausse des investissements pour soutenir nos entreprises françaises

Au premier semestre 2021, les montants investis rebondissent et s'élèvent à 10,5 milliards d'euros, en progression de 35% par rapport au premier semestre 2021. 1 167 nouvelles entreprises sont accompagnés par des fonds de Private Equity sur la période, en ligne avec la moyenne observée sur les 5 dernières années. Les investissements dans la santé (2,2 milliards d'euros, 21% des montants investis) et le numérique (1,8 milliard d'euros, 17% des montants investis) confirment leur attractivité auprès des fonds de Private Equity.

Notre métier n'a pas changé depuis l'origine et trouve tout son sens dans cette période de relance post crise sanitaire. Il s'agit avant tout de financer l'accélération de la croissance des sociétés : quand un dirigeant veut faire grandir son entreprise, il a toujours besoin de financements, et cela ne peut pas être uniquement de la dette, cela nécessite aussi des capitaux propres.

Acteur indépendant et détenu par 100% de ses 70 collaborateurs, Turenne Groupe gère aujourd'hui 1,4 milliard d'euros. Nos capitaux sous gestion proviennent aujourd'hui à plus de 85% d'investisseurs institutionnels et à 15% d'investisseurs particuliers ; aujourd'hui comme depuis 22 ans nous souhaitons donner la possibilité aux investisseurs personnes physiques de participer au financement de l'économie réelle.

En tant qu'investisseur engagé, Turenne Groupe soutient activement ses entreprises en portefeuille dans leur démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) pour une relance économique durable et créatrice de valeur : [découvrez notre démarche d'Investisseur Responsable](#).

Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2022 !

¹ : Source, 6^{ème} baromètre AFFO / Opinion Way (mai 2021)

² : Source France Invest, Activité 2021 du Capital-Investissement et de l'Infrastructure

ENTREPRISES FAMILIALES EXPORTATRICES

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

| | |
|---------------------------------------|---|
| Forme juridique | FIP IR ISF |
| Code ISIN | Part A - FR0011442060 |
| Régions d'investissement | Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur |
| Valeur d'origine de la part (nominal) | 100 € |
| Statut | En pré-liquidation |

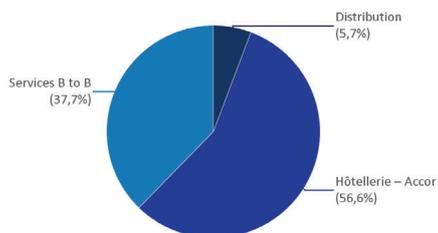
DONNÉES AU 30/09/2021

| | |
|---|---------|
| Valeur liquidative au 30/09/2021 | 15,36 € |
| Performance depuis l'origine | 12,66% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus | 104,84% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus | 37,39% |

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

| Date | Montant brut par part A | Pourcentage du nominal |
|------------|-------------------------|------------------------|
| 30/06/2021 | 97,30 € | 97% |

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

| Nom | Activité | Région |
|--------------------------|--------------------|---------------|
| TRAINING ORCHESTRA | Services B to B | Ile-de-France |
| HÔTEL DES ECRINS | Hôtellerie – Accor | Rhône-Alpes |
| HÔTEL ERMITAGE DES LOGES | Hôtellerie – Accor | Ile-de-France |
| HÔTEL ALSABE | Hôtellerie – Accor | Rhône-Alpes |
| COGEFERM | Distribution | Ile-de-France |

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

| Nom | Activité | Année de sortie | Multiple réalisé |
|---------------------|---------------------|-----------------|------------------|
| BIO INVESTISSEMENT | Santé – Généraliste | 2018 | x4,2 |
| APPROCHE SUR MESURE | Services B to B | 2020 | x2,8 |

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices a été créé le 27 mai 2013 pour une durée de vie d'environ six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019, éventuellement prorogable de deux fois un an. Cette durée a été prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021, afin d'optimiser les opérations de cessions d'actifs, conformément au règlement du fonds et en accord avec le dépositaire. Ce processus de cession n'étant pas encore terminé, la liquidation complète du fonds ne pourra être réalisée qu'après cette date.

Sur décision de la société de gestion et conformément à l'agrément de l'AMF obtenu le 6 décembre 2021, nous vous informons de l'ouverture de la période de liquidation du FIP Entreprises Familiales Exportatrices à compter du 31 décembre 2021. Au cours de cette période, la société de gestion poursuivra la cession des six dernières participations en portefeuille, en vue de la dissolution complète du fonds en décembre 2022, soit après le délai réglementaire de liquidation du FIP dont la date d'échéance était fixée au 31 décembre 2021. Aucune demande de rachat de parts ne pourra intervenir à compter de la date d'envoi de ce courrier et durant toute la période de liquidation. La société de gestion tiendra à la disposition des souscripteurs le rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de liquidation et ne prélèvera plus de frais de gestion au-delà de la durée de vie réglementaire du fonds, soit à compter du 31 décembre 2021.

Pour rappel, le FIP Entreprises Familiales Exportatrices est entré en période de pré-liquidation le 30 septembre 2020 et a procédé à un remboursement partiel de 97,30 € par part en juin 2021. Le solde sera distribué une fois que les dernières participations auront été cédées. La dernière valeur liquidative s'élève à 15,36 € par part au 30 septembre 2021. Sur la base de cette valeur liquidative, la performance du fonds est positive et affiche une progression de + 12,66 % depuis sa création (hors avantage fiscal et hors droits d'entrée), soit un taux de rendement interne de 1,45 %. Cette performance est amenée à fluctuer, à la hausse comme à la baisse, en fonction du prix des cessions réalisées. Nous faisons nos meilleurs efforts pour céder les dernières participations en portefeuille au meilleur prix. La clôture des opérations de liquidation devrait ainsi être réalisée au plus tard en décembre 2022, soit après le délai réglementaire comme indiqué ci-dessus.

ENTREPRISES FAMILIALES EXPORTATRICES II

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

| | |
|---------------------------------------|---|
| Forme juridique | FIP IR ISF |
| Code ISIN | Part A - FR0011765031 |
| Régions d'investissement | Ile-de-France, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Picardie |
| Valeur d'origine de la part (nominal) | 100 € |
| Statut | En pré-liquidation |

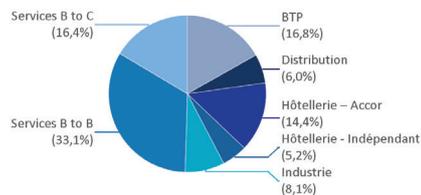
DONNÉES AU 30/09/2021

| | |
|---|---------|
| Valeur liquidative au 30/09/2021 | 71,21 € |
| Performance depuis l'origine | 6,41% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus | 93,47% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus | 29,77% |

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

| Date | Montant brut par part A | Pourcentage du nominal |
|------------|-------------------------|------------------------|
| 30/09/2021 | 35,20 € | 35% |

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

| Nom | Activité | Région |
|----------------------|--------------------|--------------------|
| ACMT FINANCE | BTP | Picardie |
| NOMINATION | Services B to B | Ile-de-France |
| LA BOITE AUX ENFANTS | Services B to C | Ile-de-France |
| TRAINING ORCHESTRA | Services B to B | Ile-de-France |
| HOTEL MELANY | Hôtellerie - Accor | Rhône-Alpes |
| AIRFLUX | Industrie | Nord-Pas-de-Calais |

LES SORTIES EMBLÉMATIQUES

| Nom | Activité | Année de sortie | Multiple réalisé |
|---------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| APPROCHE SUR MESURE | Services B to B | 2020 | x2,8 |
| EUROVANILLE | Agroalimentaire | 2021 | x3,3 |
| EXTENSIEL | Distribution | 2021 | x4,5 |

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices II a été créé le 20 mai 2014 pour une durée de vie d'environ six ans (jusqu'au 31 décembre 2020), éventuellement prorogeable de deux fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Pour rappel, la durée de vie du fonds a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, conformément au règlement du fonds, et la période de pré-liquidation a été ouverte le 31 mars 2020 afin de faciliter la cession des actifs et les distributions.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession des sociétés Eurovanille (transformation et conditionnement de vanille naturelle), Extensiel (fabrication de commercialisation d'articles matelassés) et Hôtel Iseroise.

La valeur de la part du fonds a progressé de plus de 6 % depuis sa création, grâce à l'évolution favorable de plusieurs lignes du portefeuille. Le FIP Entreprises Familiales Exportatrices II a procédé à un premier remboursement partiel de 35,20 € par part le 30 septembre 2021. Le solde de l'actif sera distribué une fois que les dernières participations auront été cédées.

Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 45 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 55 €).

PME OUEST 2016

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

| | |
|---------------------------------------|---|
| Forme juridique | FIP IR ISF |
| Code ISIN | Part A - FR0013053972 |
| Régions d'investissement | Ile-de-France, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire |
| Valeur d'origine de la part (nominal) | 100 € |
| Statut | Investi |

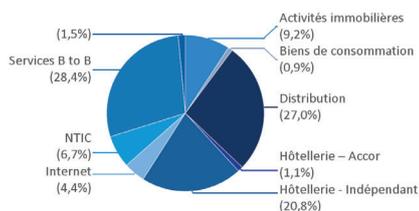
DONNÉES AU 30/09/2021

| | |
|---|---------|
| Valeur liquidative au 30/09/2021 | 92,23 € |
| Performance depuis l'origine | -7,77% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal ISF inclus | 67,69% |
| Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus | 12,48% |

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



EXTRAIT DU PORTEFEUILLE

| Nom | Activité | Région |
|-----------------------------|--------------------------|------------------|
| ELYSEES HOLDING | Services B to B | Ile-de-France |
| ANGERIAS | Hôtellerie - Indépendant | Pays de la Loire |
| ONLINE BUSINESS ENTREPRISES | Distribution | Pays de la Loire |
| JUSTE A TEMPS | Distribution | Ile-de-France |
| FLEUR DE SEL INVEST | Activités immobilières | Pays de la Loire |
| FWORCO | Hôtellerie - Indépendant | Ile-de-France |

EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE



LE MOT DU GÉRANT

Le FIP PME Ouest 2016, créé le 18 mai 2016, devait arriver à échéance le 30 juin 2022. Le fonds détenant encore dix-neuf sociétés non cotées en portefeuille au 30 septembre 2021, la durée de vie du fonds est prolongée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2023, conformément au règlement du fonds.

Au cours du semestre, le fonds a procédé à la cession de la société L'Atelier des Chefs (cours de cuisine à destination des entreprises et des particuliers, vente de matériel de cuisine, conseil aux marques de l'agro-alimentaire).

La valeur de la part du fonds est en recul depuis sa création, en raison de la provision partielle de participations impactées par la crise. Pour rappel, lors de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 82 €) ou d'une réduction d'impôt sur la fortune de 45 % (soit un prix de revient de votre part avantage fiscal inclus de 55 €).

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais:

| | FONDS | ANNEE de création | GRANDEUR constatée | SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée) | | | | | | | | |
|-----------------------------|---|--------------------|--------------------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|--|
| | | | | 31/12/13 | 31/12/14 | 31/12/15 | 31/12/16 | 31/12/17 | 31/12/18 | 31/12/19 | 31/12/20 | |
| FIP "IR" | Croissance & Rendement 2023 | 2017 | VL + distributions | NA | NA | NA | NA | NA | 97,33 | 96,80 | 94,04 | |
| | | | Montant des frais | NA | NA | NA | NA | NA | 0,82 | 4,21 | 7,62 | |
| FIP "ISF" | Entreprises Familiales Exportatrices | 2013 | VL + distributions | 97,02 | 92,27 | 94,52 | 98,46 | 95,99 | 109,60 | 109,73 | 112,66 | |
| | | | Montant des frais | 4,04 | 7,30 | 10,74 | 13,99 | 17,65 | 20,36 | 23,60 | 26,00 | |
| | Entreprises Familiales Exportatrices II | 2014 | VL + distributions | NA | 95,36 | 98,25 | 97,50 | 104,10 | 101,38 | 94,28 | 106,41 | |
| | | | Montant des frais | NA | 3,89 | 7,25 | 10,69 | 14,10 | 16,79 | 19,46 | 22,43 | |
| PME Ouest 2016 | 2016 | VL + distributions | NA | NA | 97,84 | 97,32 | 93,38 | 93,40 | 93,38 | 92,23 | | |
| | | Montant des frais | NA | NA | 1,11 | 3,70 | 5,40 | 8,80 | 12,17 | 14,72 | | |
| FCPI | Développement Export 2015 | 2015 | VL + distributions | NA | NA | 96,00 | 94,65 | 94,16 | 95,72 | 97,80 | 89,46 | |
| | | | Montant des frais | NA | NA | 2,76 | 5,81 | 9,00 | 12,02 | 15,44 | 18,82 | |
| | Top Gazelles 2016 | 2015 | VL + distributions | NA | NA | NA | 103,35 | 105,84 | 74,35 | 79,03 | 100,97 | |
| | | | Montant des frais | NA | NA | NA | 1,77 | 5,18 | 8,58 | 11,98 | 15,38 | |
| Techno Numérique et Santé | 2017 | VL + distributions | NA | NA | NA | NA | NA | 88,44 | 89,34 | 87,36 | | |
| | | Montant des frais | NA | NA | NA | NA | NA | 5,01 | 8,50 | 11,99 | | |
| Techno Numérique et Santé 2 | 2018 | VL + distributions | NA | NA | NA | NA | NA | NA | 99,92 | 100,00 | | |
| | | Montant des frais | NA | NA | NA | NA | NA | NA | 2,45 | 3,33 | | |

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :

a. La grandeur dénommée "Montant des frais" est égale au ratio entre :

- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription

- le ratio entre, d'une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l'article 1er de l'arrêté du 10 avril 2012 et, d'autre part, la valeur de souscription initiale d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.

b. La grandeur dénommée "Somme de la valeur liquidative" est égale à la somme de :

- la valeur liquidative d'une part ou d'un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire

- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication et des informations qu'elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d'impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.